



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-POS-050

Déposé le : 27-03-18

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Postulat Maurice Neyroud au nom de la CTSI – Regroupement de la gestion du parc informatique pédagogique au sein de la direction des systèmes d'information (DSI).

Texte déposé

Contexte

Au début de la mise en place de l'informatique dans les établissements et les écoles, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) avaient octroyé des décharges horaires à des enseignants pour s'occuper de la gestion du parc informatique. Avec le temps, la tâche est devenue trop importante et de plus en plus complexe, conduisant à la création d'entités informatiques pour effectuer la coordination. Ainsi l'Unité de service de l'informatique pédagogique (USIP) s'est vu confier la gestion du parc informatique des écoles du cycle postobligatoire (gymnases et écoles professionnelles), alors que le centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO) joue un rôle similaire dans le domaine de l'enseignement obligatoire.

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) questionne la plus-value apportée par cet échelon intermédiaire entre les utilisateurs métier et la DSI.

En effet, bien que la spécificité de l'informatique pédagogique soit l'un des arguments souvent avancés en faveur du maintien de cette séparation, la CTSI estime que si la DSI arrive à traiter des domaines aussi différents que la police, la fiscalité ou la cyberadministration, elle sera probablement capable de gérer les contraintes liées au domaine de la formation.

A noter que la Cellule de coordination en informatique pédagogique spécialisée (cellCIPS) qui propose un modèle de soutien à l'intégration des aides technologiques dans la classe pourrait rester rattachée au DFJC.

Néanmoins, plusieurs éléments plaident en faveur d'un regroupement des différentes entités de l'informatique pédagogique au sein de la DSI.

Regroupement des achats de matériel informatique

La CTSI constate que globalement le matériel informatique reste le même qu'il soit utilisé dans un service de l'administration vaudoise ou dans une salle de classe d'un établissement scolaire. De plus, la DSI a déjà la responsabilité du parc informatique des services administratifs (directions, secrétariats, etc.) au sein des établissements de l'école obligatoire et de l'enseignement postobligatoire.

Dans le cadre du projet de réforme des achats au sein de l'Etat (REFA), les achats pour le renouvellement informatique des entités pédagogiques pourraient être intégrés dans le crédit d'inventaire du matériel informatique et de télécommunication de l'Etat de Vaud.

La DSI est un centre de compétence reconnu qui offre un service notamment pour l'acquisition, l'installation et la gestion des postes de travail. Un regroupement des achats permettrait aussi une tenue centralisée et exhaustive de l'inventaire ainsi que l'application d'un processus uniforme de recyclage et revalorisation du matériel, car il semble que la DGEO et la DGEP appliquent des règles différentes pour l'élimination de leurs machines.

Contrôle budgétaire

L'analyse des budgets concernant le matériel informatique serait simplifiée par un regroupement. Dans le cadre de l'exercice en cours, la CTSI a demandé la mise en place d'un instrument de pilotage de type « cockpit » pour le suivi et la gestion des projets de la DSI. Un management de ce type serait probablement difficile à mettre en place au sein du DFJC.

L'achat et la maintenance des machines passeraient sous la responsabilité opérationnelle et financière de la DSI.

Sécurité informatique

La sécurité informatique est une thématique majeure dont le pilotage est assuré par les spécialistes de la DSI qui surveillent l'infrastructure de manière centralisée et mettent en œuvre des mesures de prévention et de protection des systèmes d'information pour l'ensemble des postes de l'Etat de Vaud.

Pour prévenir les principaux risques de sécurité, il est nécessaire de former l'ensemble du personnel, y compris au sein des écoles professionnelles et des établissements scolaires, et d'accompagner les projets pour prévenir la réalisation des risques.

Le regroupement devrait également s'appliquer à la centralisation des données sur des serveurs gérés par la DSI, afin d'éviter l'utilisation de serveurs parallèles moins bien sécurisés.

Conclusion :

Étude sur la faisabilité du regroupement de l'informatique pédagogique au sein de la DSI

Au vu de ce qui précède, par le présent postulat, la CTSI demande au Conseil d'Etat de faire une étude de faisabilité relative au regroupement de l'informatique pédagogique au sein de la DSI, ce qui permettrait d'appliquer une gestion efficace et sécurisée du parc informatique. Cette étude devra présenter les avantages et les inconvénients d'un tel regroupement, en prenant en considération les aspects financiers, humains, organisationnels et opérationnels.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Au nom de la CTSI, Maurice Neyroud
et xx cosignataires*

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Neyroud Maurice

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018


Aminian Taraneh 

Cherubini Alberto 

Epars Olivier

Aschwanden Sergei 

Chevalley Christine

Évéquoz Séverine 

Attinger Doepper Claire

Chevalley Jean-Bernard

Favrod Pierre Alain 

Baehler Bech Anne 

Chevalley Jean-Rémy 

Ferrari Yves

Balet Stéphane 

Chollet Jean-Luc

Freymond Isabelle 

Baux Céline 

Christen Jérôme

Freymond Sylvain

Berthoud Alexandre 

Christin Dominique-Ella

Freymond Cantone Fabienne

Betschart Anne Sophie 

Clerc Aurélien

Fuchs Circé

Bettschart-Narbel Florence

Cornamusaz Philippe 

Gander Hugues 

Bezençon Jean-Luc

Courdesse Régis 

Gaudard Guy 

Blanc Mathieu

Creteigny Laurence

Gay Maurice 

Bolay Guy-Philippe

Croci Torti Nicolas 

Genton Jean-Marc 

Botteron Anne-Laure

Cuendet Schmidt Muriel

Germain Philippe

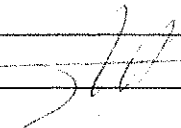
Bouverat Arnaud

Deillon Fabien 

Gfeller Olivier

Bovay Alain 

Démétriadès Alexandre

Glardon Jean-Claude 

Buclin Hadrien

Desarzens Eliane 

Glauser Nicolas

Buffat Marc-Olivier 

Dessemontet Pierre

Glauser Krug Sabine

Butera Sonya

Devaud Grégory 

Gross Florence 

Byrne Garelli Josephine 

Develey Daniel 

Guignard Pierre

Cachin Jean-François

Dolivo Jean-Michel

Induni Valérie

Cardinaux François

Dubois Carole 

Jaccard Nathalie

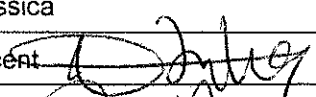
Carrard Jean-Daniel 

Dubois Thierry 

Jaccoud Jessica

Carvalho Carine 

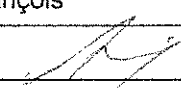
Ducommun Philippe

Jaques Vincent 


Chapuisat Jean-François

Dupontet Aline

Jaquier Rémy 

Cherbuin Amélie 

Durussel José

Jobin Philippe 

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca 

Jungclaus Delarze Susanne

Keller Vincent

Krieg Philippe

Labouchère Catherine

Liniger Philippe

Lohri Didier 

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël

Marion Axel

Masson Stéphane 

Matter Claude 

Mayor Olivier

Meienberger Daniel 

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Keller Roxanne

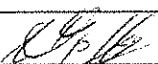
Miéville Laurent

Miéville Michel 

Mischler Maurice

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mottier Pierre François 

Neumann Sarah

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Paccaud Yves 

Pahud Yvan

Pernoud Pierre André

Petermann Olivier 

Podio Sylvie

Pointet François

Porchet Léonore

Probst Delphine

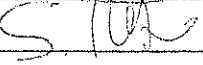
Radice Jean-Louis 

Rapaz Pierre-Yves 

Räss Etienne 

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette 

Rezso Stéphane 

Richard Claire

Riesen Werner

Rime Anne-Lise 

Rochat Fernandez Nicolas

Romanens Pierre-André 

Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis 

Ruch Daniel

Rydlö Alexandre 

Ryf Monique

Schaller Graziella

Schelker Carole

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Simonin Patrick 

Sonnay Eric 

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix 

Suter Nicolas

Tafelmacher Pauline

Thuillard Jean-François

Treboux Maurice

Trolliet Daniel 

Tschopp Jean

van Singer Christian

Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc 

Wahlen Marion

Wüthrich Andreas

Zünd Georges 

Zwahlen Pierre